# <u>DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE</u> <u>ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU</u> FL/VS

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

\_=\_=\_=\_

#### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du 26 juin 2017 et 25 septembre 2017

# **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- Suppressions de postes : mise à jour des effectifs

# SERVICE CULTUREL

2- Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques à la médiathèque

# **SERVICE ENFANCE**

- 3- Renouvellement du dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2017-2020
- 4- Convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales

# **SERVICE JEUNES**

5- Organisation d'un séjour pour des 15-17 ans à Gravières du 22 au 29 août 2018

# **SERVICES TECHNIQUES**

- 6- Débat d'orientations budgétaires du budget annexe assainissement
- 7- Réhabilitation du centre culturel André Malraux organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre

# SERVICE URBANISME

8- Acquisition de la parcelle cadastrée AC 98 située en Espaces Naturels Sensibles (ENS) et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

# SERVICE LOGEMENT

9- Demande de garantie d'emprunt par ADEF pour financer l'opération de construction d'une résidence de 140 logements

# **POUR INFORMATION**

 Liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 20 000 euros HT conclus en 2017 par la commune

# **DÉCISIONS DU MAIRE**

# **ETAIENT PRÉSENTS:**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, M. PEPERS, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. HULIN (à partir du point 6), Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

# **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

M. DOSSMANN à M. JOLY

M. CHARLES à Mme FOUCAULT

M. LARNICOL à M. DELORT

Mme DEGERIT à Mme CHATEAU-GILLE

Mme OCTAU à M. MORDEFROID

M. PANCRAZI à M. TREBULLE

M. LEFEVRE à Mme ROQUAIN

Mme DE CHABALIER à Mme CASAL DIT ESTEBAN

M. YAHIEL à Mme GIRI

# **ABSENTS:**

M. ATTAF

M. DERBANNE

Mme BARBET

M. FOURNIER

M. HULIN (jusqu'au point 5 inclus)

# **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous et merci de votre présence. Je voudrais commencer ce conseil municipal en vous présentant une personne dont certaines et certains ne connaissent pas encore le visage et encore moins le nom : Dorian DA SILVA qui est installé à côté de Monsieur LEBEAULT, le Directeur Général des Services. Monsieur DA SILVA assure les fonctions de Directeur du Cabinet du Maire. Vous le verrez donc très fréquemment à mes côtés et aux côtés des élus.

L'appel nominal est fait par Madame Caroline FOUCAULT.

Élection d'une ou d'un secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, unique candidate, est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne des informations sur les événements et cérémonies survenus sur la commune depuis la séance du conseil municipal de janvier et informe des remerciements reçus de Verriéroises et Verriérois.

# REMERCIEMENTS

Monsieur Daniel ANDRÉ, Président de l'Association des familles, remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour la subvention de 11 500 accordée au titre de l'année 2018.

Solange RAFFRAY, au nom des chefs des 2 groupes SUF de Verrières remercie Monsieur le Maire, le Conseil municipal et l'ensemble des agents municipaux qui ont participé à la réussite du repas des scouts.

Mme Odile BORZONI pour le très beau colis reçu par le CCAS à la période de Noël 2017.

Le Comité Verriérois du Secours Populaire pour la subvention exceptionnelle accordée.

Mme Martine EMPEREUR pour le nettoyage du parc Régnier, notamment l'espace réservé aux enfants.

Mme Nathalie ERBETTA, Directrice de l'École élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves, suite à la participation de deux classes aux ateliers de tissage mené par les lissières de la Manufacture des Gobelins et à la visite de l'exposition « Le Monde de Michel Tourlière ».

Fondation La Vie au Grand Air – Unité de Vie Cassiopée pour l'aide apportée dans le cadre des projets mis en place pour les jeunes.

- M. Frédéric BARROSO pour l'intervention rapide et efficace de déneigement lors des intempéries de février 2018.
- M. Dominique COLLARDEY pour le salage efficace des rues de la ville lors de l'épisode neigeux de février 2018.

Le Philatélique Club pour l'aide apportée à l'occasion de la 28<sup>e</sup> Bourse toutes collections – Hobby Verriérois.

Mme René Sorel Gisèle pour les délicieux chocolats offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017.

- M. Yves JON pour le débouchage des canalisations au bas de la rue de Vilaine effectué avec diligence et efficacité.
- M. et Mme LECUYER pour l'enlèvement d'un arbre qui menaçait de tomber sur leur propriété.

Mme Véronique CRESSOT pour l'aide et la réactivité lors de l'organisation des obsèques de son époux.

# CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

# Du lundi 22 janvier au vendredi 23 février

- Enquête publique du PLU

# Jeudi 25 janvier

- Conférence de Pierre Gilles - Maison Vaillant

# Samedi 27 janvier

- Les Mirettes à la fête Médiathèque André Malraux
- Nuit des Jeunes Talents Espace Bernard Mantienne

# Dimanche 28 janvier

- Concert de la chandeleur Tutti Vocce - Eglise Notre Dame de l'Assomption

# Lundi 29 janvier

- Conférence Université du temps Libre : l'art du jardin en France par Michel AUDOUY – Espace Bernard Mantienne

# Mardi 30 janvier

- Sortie du CCAS : visite de l'Espace Bernard Mantienne pour les Séniors

# Mercredi 31 janvier

- Atelier d'initiation à la tapisserie Maison Vaillant
- Spectacle Jeune Public : Loulou Espace Bernard Mantienne

# Jeudi 1<sup>er</sup> février

- Sortie nature CCAS - Arboretum municipal - gratuit

#### Samedi 3 février

- Atelier multimédia - Médiathèque La Potinière

#### Dimanche 4 février

- Hobby Verriérois : Bourse toutes collections Espace Bernard Mantienne
- Spectacle Smashed Espace Bernard Mantienne

#### Lundi 5 février

- Conférence Université du temps Libre : David, un peintre républicain engagé dans la révolution française par Serge BIANCHI – Espace Bernard Mantienne

# Mercredi 7 février

- Les raconteries - Médiathèque la Potinière

# Jeudi 8 février

- Sortie CCAS Château de Rambouillet
- Conférence du Club ABC : Le Climat à tous les temps, passé, présent, et futur ! Espace Bernard Mantienne

#### Samedi 10 février

- Repas scouts Parents Enfants Espace Bernard Mantienne
- Petit-déjeuner du Maire : la Culture à Verrières, ouvert à tous Jade Ichiban, passage du Village

#### Dimanche 11 février

- Vide atelier des créatifs de V2i - Maison Vaillant

#### Lundi 12 février

- Connaissance du Monde : le Mékong - Espace Bernard Mantienne

#### Mardi 13 février

- Soirée des associations - Espace Bernard Mantienne

# Mercredi 14 février

- Repas à thème CCAS : la Suède - Villa Sainte-Christine

#### Vendredi 16 février

- Projection du court-métrage, Disparu (es) - Médiathèque Malraux

#### Du samedi 3 au dimanche 4 mars

 Rencontre chorégraphiques internationales Basic Jazz – Espace Bernard Mantienne

#### Lundi 5 mars

- Conférence Université du temps Libre : Communication, Culture et pouvoirs avec internet par Yves JEANNERET – Espace Bernard Mantienne

# Du mardi 6 au vendredi 9 mars

- Braderie du Club ABC - Espace Bernard Mantienne

#### Mercredi 7 mars

- Les raconteries - Médiathèque la Potinière

#### Samedi 10 mars

- Petit-déjeuner du Maire sur le thème de la Jeunesse Villa Sainte-Christine
- Super Loto du Rotary Club Espace Bernard Mantienne

# Du samedi 10 au dimanche 18 mars

Exposition Cerveau mix – Maison Vaillant salle 305

# Lundi 12 mars

- Conférence Université du temps Libre : La géothermie, énergie propre et renouvelable par Emmanuel GAUVRY – Espace Bernard Mantienne

#### Mercredi 14 mars

Spectacle jeune public : tête de Linotte – Espace Bernard Mantienne
 Samedi 17 mars

# - Vernissage exposition Icare, un mythe à notre image – Orangerie Espace Tourlière Mercredi 14 mars

- Job d'été - Espace Jeunes

# Du samedi 17 au dimanche 25 mars

- Salon de Printemps - Espace Bernard Mantienne

# Du samedi 17 mars au dimanche 8 avril

- Exposition Icare, un mythe à notre image - Orangerie Espace Tourlière

# Lundi 19 mars

- Cérémonie commémorative du cessez le feu d'Algérie
- Conférence Université du temps Libre : Maladies émergentes et principe de précaution par Jeanne Espace Bernard Mantienne
- Conseil municipal Hôtel de Ville

# CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

#### Mercredi 21 mars

- Job d'été - Espace Jeunes

#### Jeudi 22 mars

- Sortie CCAS : Château de Malmaison
- Conférence de Pierre Gille : Icare, entre élévation et chute

# Samedi 24 mars

- Olympiades de l'école Notre-Dame de l'Assomption
- Remise du Prix Vedrarias de la nouvelle Espace Bernard Mantienne
- Spectacle de théâtre AMOK Espace Bernard Mantienne

#### Dimanche 25 mars

- Duathlon par le Trait d'Union, Bois de Verrières

# Lundi 26 mars

- Pose du 6<sup>e</sup> vitrail restauré par le Club ABC – Sacristie de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

- Conférence UTLe : L'eau et ses guerres par Stéphanie AUBERT – Espace Bernard Mantienne

#### Mercredi 28 mars

- Atelier intergénérationnel - Villa Sainte-Christine

#### Samedi 31 mars

- Les Mirettes à la Fête – Centre André Malraux

# Dimanche 1<sup>er</sup> avril

- Chasse aux œufs - Accueil de loisirs Le Vert Buisson

#### Mercredi 4 avril

- Les raconteries - Médiathèque la Potinière

#### Jeudi 5 avril

- Sortie CCAS - Ferme pédagogique de Longjumeau

#### Samedi 7 avril

- Petit-déjeuner du Maire ouvert à tous sur le thème des finances Grazie Ristorante
- Marché d'artisanat d'art Centre ville
- Danse: Valse en 3 temps Espace Bernard Mantienne

#### Samedi 7 et dimanche 8 avril

- Rando' durables - Paris-Saclay

#### Lundi 9 avril

- Conférence Université du temps Libre : Les expéditions de la goélette Tara par Marc Wessner – Espace Bernard Mantienne
- Conseil municipal Hôtel de Ville
- Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

M. PEPERS: Dans un des dossiers que rapporte Jean-Paul MORDEFROID il est marqué « espèces mammifères »; en fait, il s'agit « d'espèces mellifères ».

Monsieur le Maire: Bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

(Vote à main levée : le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2017.

(Aucune remarque n'est formulée, soumis à un vote à main levée, le procèsverbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

Monsieur le Maire: Nous n'avons pas de questions écrites mais je tiens à votre disposition la réponse à une question que Monsieur HULIN avait évoquée à la dernière séance au sujet de la SOGEMAC, c'était à l'occasion du conseil du 12 décembre, j'ai reçu la réponse de la SOGEMAC, je les avais interrogés, je vous la ferai circuler en fin de séance.

# SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

1 - Suppressions de postes : Mise à jour des effectifs.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

**Mme FOUCAULT**: Vous avez l'habitude de ce genre de dossier: Afin de mettre à jour ce tableau que vous avez tous reçu et qui est passé devant le Comité Technique le 7 février, nous vous demandons de voter; le 7 février c'était un avis favorable.

Il s'agit de trois postes pour des départs en retraite, un pour une promotion interne, un pour concours, neuf pour des transferts et un pour une fin d'engagement. Nous vous demandons de décider de la suppression de ces postes.

M. GRISSOLANGE: On le dit quand il s'agit de créations de postes, alors je pose la question à l'occasion des suppressions: est-ce que cela change le tableau des effectifs?

Deuxième question : concernant le dernier poste, le poste de technicien, il est marqué « temps non complet à 80 % », c'était l'état de ce poste avant ?

**Monsieur le Maire :** Oui. Et pour répondre à ta première question, les transferts qui ont eu lieu sont ceux de la Ville à Triade, tu avais voté contre si ma mémoire est bonne, et donc il y a effectivement une baisse des effectifs.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions.)

# SERVICE CULTUREL

# 2 – Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques à la Médiathèque.

(Rapporteur : Madame Magali LIBONG)

Mme LIBONG: Le rapport d'activité 2013 de l'Inspection Générale des Bibliothèques mettait l'accent sur la profonde mutation que connaissent actuellement les bibliothèques. Je voudrais lire un extrait de ce rapport concernant le numérique: « Le numérique modifie profondément l'équilibre actuel entre imprimé et électronique, comme les rapports avec les usagers, et oriente les outils et les services dans la production et la gestion de contenus en direction du public. » Et donc pour répondre à cette observation que faisait ce rapport en 2013, nous avons décidé de suivre l'évolution des supports, de réduire la fracture numérique et d'ancrer un peu plus nos médiathèques dans l'ère numérique en vous proposant l'achat de 10 tablettes, 5 lpad et 5 tablettes Android afin de pouvoir organiser des ateliers à destination du public dont celui des seniors.

Le montant de ces tablettes qui est prévu au budget d'investissement de 2018 est de 4 117,85 € HT, soit 4 987 € TTC, et répond aux critères d'obtention d'une subvention de la DRAC dont la dépense minimum requise est de 4 000 € HT. Le montant de la subvention s'élève alors à 50 % du montant HT. On rentre donc dans les critères. Il est demandé au conseil municipal de solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible en numérique auprès de l'État, de la Région Île-de-France, et du Département de l'Essonne.

M. GRISSOLANGE: C'est une question peut-être étrange, qui peut paraître étrange, mais malgré l'existence d'un plancher pour obtenir la subvention, je trouve que 4 117,85 € HT pour 10 tablettes, c'est cher.

Mme CASAL DIT ESTEBAN et Mme LIBONG : Non, ce n'est pas cher.

**Monsieur le Maire :** Non, ce sont des prix assez bas, je pense que de toutes façons on a une obligation pour regarder auprès de différents fournisseurs les tablettes en question, on s'est basé sur ce qu'ils nous ont proposé comme meilleurs prix pour ensuite solliciter les Affaires Culturelles.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

# SERVICE ENFANCE

3 - Renouvellement du dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2017 - 2020.

(Rapporteur : Madame Dominique LEGOFF)

**Mme LEGOFF:** On a déjà signé ce Contrat pour la première fois en janvier 1990 et on sollicite son renouvellement depuis cette date. Nous sommes arrivés à échéance à la fin de l'année 2016, nous devons signer à nouveau un contrat qui a pour objectif de cofinancer certaines actions.

Ce contrat est passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune. Il faut répondre à deux objectifs principaux : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil mais aussi contribuer à l'épanouissement et l'intégration des jeunes enfants jusqu'à 17 ans.

L'ensemble de ces actions éligibles au Contrat Enfance Jeunesse est déjà proposé par la commune, il n'y a pas eu de vraies créations mais toutefois, depuis peu, un développement de l'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'ouverture amplifiée de l'accueil du Multi-Accueil de Saint-Fiacre.

À titre indicatif, dans notre présentation nous avons les sommes perçues depuis 2013 et un tableau prévu pour 2017 à 2020 puisque le prochain contrat qui nous a été envoyé par la Directrice de l'Action Sociale et mis à la signature de Monsieur le Maire doit être signé pour 2017 - 2020.

Lorsque nous nous étions réunis puisque nous avions demandé le renouvellement de ce contrat à la fin 2016, nous avions eu un avis favorable de la commission du 22 novembre 2016. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.

M. GRISSOLANGE: Dans la baisse continue effective et annoncée de ce que perçoit Verrières, pour ce qui a déjà été fait, je vois une baisse de 70 000 € en cinq ans, est-ce qu'il y a moins de bénéficiaires? Ou est-ce qu'il y en a plus? Quelle est la raison de cette baisse?

Mme LEGOFF: Nous avons les mêmes activités, c'est le problème de la diminution des dotations de l'État. En 2013 on avait 252 000 € et en 2020, suivant leur tableau, on arrivera à 146 000 € alors que nos activités sont les mêmes.

**Monsieur le Maire**: Nous maintenons toutes les activités que nous avons engagées dès 2013, elles seront réalisées en 2020 avec cette chute brutale des dotations mais l'éducation de nos enfants est à ce prix.

M. GRISSOLANGE : Je me réjouis que nous continuions ces activités mais cela n'empêche pas de pointer le fait que la Ville est chargée de trouver 100 000 € supplémentaires.

Monsieur le Maire: Oui, en gros c'est cela et je partage ton « pointage ».

M. GRISSOLANGE: J'ai une autre remarque: page 9 de la convention d'objectifs qui parle de plusieurs catégories de pièces justificatives, les pièces nécessaires, on a mis deux fois la même chose, est-ce que c'est quelque chose que je ne comprends pas ou est-ce que c'est une erreur?

Monsieur le Maire : Ils ont moins d'argent à donner mais ils impriment de plus en plus !

(Rires)

Mme LEGOFF: C'est une erreur.

**M. GRISSOLANGE**: D'accord. Enfin page 20 on dit que « la présente convention de financement est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2017 », c'est-à-dire il y bientôt 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2020, or ce n'est qu'aujourd'hui qu'on la reconduit, pourquoi ce décalage ?

**Mme LEGOFF**: La Directrice du service de la CAF a envoyé son courrier le 9 février 2018, alors que la Ville l'avait sollicitée début 2017, la Caisse d'Allocations Familiales n'a répondu que récemment.

M. GRISSOLANGE: Donc le conseil municipal est appelé à voter une convention un an et trois mois après qu'elle soit rentrée en vigueur, c'est un peu fort!

M. TRÉBULLE : J'espère qu'on recevra les fonds rétroactivement ?

Monsieur le Maire : Oui.

M. GRISSOLANGE: Encore heureux!

**Monsieur le Maire :** Cela nous est déjà arrivé, nous conseil municipal et moi personnellement, d'avoir engagé la responsabilité de la commune dans un certain nombre de conventions avec une semaine d'avance par rapport à la tenue de notre conseil, et vous ne manquiez pas de nous en faire le reproche, mais là ça ne fait pas une semaine, c'est d'autant plus anormal et vous avez raison de le pointer du doigt. D'autres observations ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

(Rapporteur : Madame Dominique LEGOFF)

**Mme LEGOFF**: Toujours la CAF qui assure la gestion des prestations fournies à ses partenaires et nous donne à nous, collectivité territoriale, des données à caractère personnel qui nous servent pour faire le quotient familial.

La Caisse de l'Essonne a décidé de proposer à la commune un service de Consultation des Données des Allocataires par ses partenaires, cela remplace un ancien système qui s'appelait Cafpro.

Elle met à disposition un nouvel espace qui s'appelle « Mon Compte Partenaire », c'est un nouveau portail qui permettra à nos services d'avoir accès à certaines données, évidemment bien sécurisées, et ces données seront uniquement des données pertinentes pour nos actions et nos besoins.

Ceci a été vu en commission des Finances le 14 février 2018 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire : J'engage le débat.

M. GRISSOLANGE: Je voudrais faire quelques observations au sujet de cette convention parce que le diable est toujours dans les détails:

Dans le deuxième paragraphe du document, « notice explicative de synthèse », on a entre parenthèses « collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité Sociale, établissements d'accueil de jeunes enfants. », avec ensuite des points de suspension, et ces points de suspension suggèrent, et en relisant la convention on voit que c'est vrai, qu'il y a d'autres partenaires. Quels sont-ils ?

En lisant page 43 de ladite convention, dans le paragraphe « La sécurité », qui est ce qui m'importe en ce moment, on voit un truc rassurant d'abord, à savoir que « le partenaire veillera à ce que les navigateurs équipant les ordinateurs de ses personnels... répondent à l'état de l'art en matière de sécurité informatique », mais ce qui m'inquiète, c'est qu'après « ses personnels », il est écrit « ou ses soustraitants ». On parle d'équipement des ordinateurs des personnels ou des soustraitants possibles.

Alors oui, c'est la moindre des choses de veiller à ce qu'il y ait une sécurité informatique, mais on dit bien qu'il y a des sous-traitants et je ne trouve pas cela rassurant, car pour les données personnelles il ne me semble pas que cela les mette nécessairement en grande sécurité dès lors qu'il y a des sous-traitants, et pourquoi pas des sous-traitants de sous-traitants de sous-traitants de sous-traitants de sous-traitants par ricochets successifs ?

**Mme LEGOFF**: En fait nos données sont assez bien spécifiques, c'est pour l'étude du quotient familial.

**M. GRISSOLANGE**: Oui, j'imagine que ce n'est pas nous qui allons sous-traiter, ce n'est pas la ville de Verrières qui va sous-traiter, mais enfin la possibilité d'avoir des sous-traitants est mentionnée.

Monsieur le Maire: Tu as raison encore une fois de pointer du doigt cela. La phrase est rédigée en disant que ce sont les sous-traitants de la Ville de Verrières qui pourront accéder aux données, car le partenaire, c'est nous. Le partenaire par rapport à la Caisse d'Allocations Familiales qui propose la convention, c'est nous, et on dit que « le partenaire veillera à ce que les navigateurs équipant les ordinateurs de ses personnels ou de ses sous-traitants répondent à l'état de l'art » etc., ce sont ceux de la Ville, ce serait nos sous-traitants, or nous n'en avons pas. Je comprends ce que dit Dominique GRISSOLANGE mais nous n'avons jamais voulu faire appel à des partenaires concernant ces données-là. Les personnes qui liront les minutes de notre conseil municipal seront ainsi rassurées. Après que cela puisse exister du côté de l'État, ce n'est pas impossible.

**M. GRISSOLANGE**: J'imagine que la convention n'est pas spécifique à la Ville de Verrières, donc je comprends que cela peut impliquer des villes qui ont des soustraitants. Je n'accusais pas la Ville.

**Monsieur le Maire**: J'ai bien compris que ce n'était pas une accusation de la Ville de Verrières. Mais tu as eu raison de préciser ce point.

C'est très important que chacun, dans son domaine, ait la faculté d'aller voir les informations qui le concernent, pour son domaine exclusivement. C'est cela qu'il faut retenir. D'autres questions ?

M. ZAKARIAN: Juste par rapport aux propos de Dominique, sans le cautionner pour autant, en matière d'informatique, d'une manière générale il faut bien avoir en tête que de très nombreuses entreprises, collectivités et Etat, utilisent au sein de leurs équipes un certain nombre d'entreprises extérieures, des partenaires dans des contrats qui ont eux-mêmes des obligations de confidentialité et de sécurité. J'aurais tendance à dire que ta vigilance peut être entendue mais dans la vie normale des organisations, en particulier en matière informatique, on trouve très souvent des informaticiens qui sont issus de SSII qui travaillent dans des entreprises. Ce sont des informaticiens qui sont extérieurs aux organisations, qui sont mis à disposition des organisations avec des contrats qui emportent des clauses de confidentialité et de sécurité, c'est quand même assez usuel. Donc je pense que les clauses auxquelles il est fait référence là renvoient à ces usages habituels des organisations.

Je pense qu'il faut être aussi relativement serein au sens où ces éléments-là se vivent aussi au quotidien avec la problématique bien sûr habituelle de sécurité et de confidentialité. Comme toujours et comme partout, l'accès aux données est toujours un problème à la fois de sécurité et de confidentialité avec les risques juridiques pour les personnes qui contreviennent aux règles qui ont été posées en la matière.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 27 voix pour et 1 abstention.)

# **SERVICE JEUNES**

5 - Organisation d'un séjour pour des 15 - 17 ans à Gravières du 22 au 29 août 2018.

(Rapporteur : Madame Magali LIBONG)

Mme LIBONG: Depuis une dizaine d'années la Ville n'organisait plus de séjours au mois d'août du fait de l'absence de demandes. En effet les familles s'organisent pour prendre leurs congés le plus souvent durant ce mois. Cela reste vrai pour la majorité des familles avec enfants de moins de 15 ans, il n'en reste pas moins que depuis plusieurs années une partie des adolescents ne part pas en vacances durant cette période. De plus un certain nombre de familles ont dit regretter le manque de séjours sur la Ville pour les jeunes ayant atteint l'âge de 15 ans.

Forte de ces deux remarques, la municipalité propose d'organiser selon les mêmes modalités que les séjours de juillet un séjour à Gravières pour 24 jeunes âgés de 15 à 17 ans sur la dernière semaine du mois d'août, du 22 au 29 août. Et si nous n'atteignions pas le quota du nombre d'inscrits, le séjour serait annulé comme cela avait été indiqué lors du conseil municipal de décembre.

Ce séjour doit répondre aux normes de la DDCS et sera encadré par un directeur et trois animateurs accompagnés d'un cuisinier et d'un agent d'entretien.

S'agissant des tarifs, il vous est proposé de partir de la politique tarifaire des séjours de juillet et de proratiser au nombre de jours, en fait il n'existe pas de tarifs pour une semaine ; et donc vous avez le tableau dans le document avec les tarifs du C1 au C8.

La commission Jeunes du 14 février a émis un avis favorable sur cette proposition.

**Monsieur le Maire :** Très belle initiative qui nous a été réclamée par les jeunes lorsque nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, notamment à Gravières lors de notre déplacement, à Magali et moi-même.

**M. GRISSOLANGE**: Je vais reprendre ma tradition de question concernant les quotients en posant la question suivante : j'ai vu moi-même la grille des quotients, c'est-à-dire les planchers et les plafonds avec les C1, C2, C3, il y a un certain temps, je ne sais pas où elle est maintenant mais je la retrouverai si nécessaire et j'ai deux remarques :

D'une part, ce serait bien que tout le monde ait cette grille et qu'on puisse la diffuser aux conseillers municipaux.

D'autre part je pense qu'elle n'a pas été révisée depuis longtemps et que peut-être il faudrait lui appliquer un petit coefficient de remontée correspondant à l'inflation, ou en tout cas annexé sur quelque chose. Parce qu'on sait bien que le pouvoir d'achat progresse très faiblement, il se pourrait que des gens qui se situaient en-dessous se retrouvent à la limite au-dessus de leur ancien quotient.

Monsieur le Maire : C'est une demande tout à fait légitime, je me tourne vers Élisabeth ROQUAIN pour passer en revue ces quotients à l'occasion d'une prochaine commission et pour travailler sur le sujet, voir s'il y a des écarts ou pas, voir comment ça a évolué, se remettre en cause de temps à autre cela ne fait pas de mal. Ceci étant, c'est un travail qui a été effectué il y a peu. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés. Monsieur HULIN, qui vient d'arriver et qui n'a pas assisté au débat, ne prend pas part au vote.)

# SERVICES TECHNIQUES

6 - Débat d'orientations budgétaires du budget annexe d'assainissement.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT: Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 1er janvier 2016 nous sommes membres de la communauté de Paris-Saclay, l'assainissement ne fait pas partie des compétences de cette communauté, aussi notre commune a dû la reprendre. Cette compétence deviendra communautaire au plus tard en 2020, voire 2026.

Monsieur le Maire, Vice-président de la CPS et en charge de l'hydraulique, a tenu plusieurs réunions auxquelles j'ai participé pour mettre en place cette compétence. Lors du prochain conseil Monsieur le Maire vous proposera le budget annexe d'assainissement.

Notre contrat d'affermage avec la société Suez se poursuit jusqu'en février 2022. Suez est en charge de la gestion du service public, des installations techniques et du réseau. Suez assure une astreinte et des interventions comme le curage, le débouchage, les enquêtes de conformité, les inspections télévisées sur le réseau. La Ville, elle, garde à sa charge la maîtrise d'ouvrage, les travaux neufs ainsi que les interventions lourdes de réhabilitation d'ouvrages, de canalisations et de branchements. La réhabilitation totale des équipements du passage du gaz est entièrement à la charge de la commune, voilà un exemple concret.

Comme dans tout budget, une partie de fonctionnement avec recettes et dépenses et une partie d'investissement avec recettes et dépenses sont proposées. En fonctionnement, les recettes sont estimées à 673 070 €, cela correspond aux redevances d'assainissement et de raccordement lors du permis de construire, ainsi que la surtaxe. La redevance part fermière d'assainissement a été fixée à 0,1873 € par mètre cube. La recette communale d'investissement complémentaire est fixée à 0,1723 € par mètre cube. La recette communale est de 0,45 € par mètre cube. Ces taux sont identiques à ceux de 2016 et de 2017.

En dépenses, ces dépenses sont de deux sortes : 147 000 € correspondent aux dépenses relatives à l'entretien courant des réseaux d'assainissement communaux, et une somme de 168 000 € correspond aux charges d'intérêts des emprunts, lesquels n'ont toujours pas fait l'objet à ce jour d'une reprise, Vallée Sud Grand Paris n'ayant pas fourni les informations précises nécessaires à ce sujet.

Deuxième partie : les investissements. En recettes, elles proviennent du virement de l'excédent à la section de fonctionnement pour 360 070 €. Aucune somme n'est inscrite au titre du FCTVA, aucune dépense d'équipement n'a été faite en 2016. Un recours à l'emprunt pour 201 000 € est envisagé pour équilibrer cette section.

Les dépenses sont estimées à 561 070 €, la somme de 334 000 € correspond au remboursement du capital de la dette. Un montant de 227 070 € est inscrit pour les travaux d'assainissement : d'une part pour le Passage du Village (128 000 € estimés), d'autre part pour les besoins qui pourraient subvenir sur le réseau.

Les membres de la commission travaux réunie le 2 mars ont émis un avis favorable. Le conseil municipal doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires du budget annexe d'assainissement.

**M. HULIN**: Sur les dépenses de fonctionnement, je comprends qu'en fait le poste de dépenses principales est consacré à la charge des intérêts des emprunts, que l'on aurait pu éviter si l'on avait reçu les bonnes informations, c'est cela qu'il faut comprendre? On dit dans le texte que les emprunts n'ont toujours pas fait l'objet d'une reprise à jour parce que l'ex CAHB n'a pas fourni les informations précises, c'est bien le délai de transmission qui amène à cela?

**Monsieur le Maire**: Non, nous provisionnons ces montants mais nous n'avons pas les montants exacts car ils ne nous ont pas été transmis.

M. GRISSOLANGE: C'est à peu près ce que disait Vincent.

Monsieur le Maire : En gros, oui, c'est cela.

**M.** GRISSOLANGE: Je prolonge la question : c'est donc à peu près 170 000 €, est-ce que c'est fixe ou évolutif, est-ce que ce sera 170 000 chaque année et pendant combien de temps ?

Monsieur le Maire: Tu es à peu près aussi bien informé que moi sur le sujet. Tout le monde se souvient des conditions dans lesquelles on a quitté notre Communauté d'Agglomération, nous avons évidemment gardé des contacts avec Vallée Sud Grand Paris, notre vie au sein de CPS est vraiment un long fleuve super tranquille par rapport à ce qu'eux vivent au quotidien. C'est très compliqué chez eux.

Nous, nous ne possédons pas les informations parce qu'on ne nous a rien transmis. Je ne sais pas si c'est des taux variables ou des taux fixes, je ne sais pas la durée des prêts, je sais que grosso modo pour le montant, avec les taux moyens de l'époque où l'on a emprunté, cela fait cette somme-là. C'est pour cela que c'est celle qui est consignée.

M. GRISSOLANGE: Cette somme est consignée et non pas remise?

Monsieur le Maire : Oui, elle est consignée.

**M. GRISSOLANGE**: J'ai une autre remarque concernant l'investissement : on inscrit 227 000 € pour les travaux du Passage du Village...

M. DELORT: Non, 128 000 € pour réaliser des travaux d'assainissement.

**M. GRISSOLANGE**: Oui, d'une part 128 000 € et d'autre part pour des problèmes sur le réseau, ce sont donc les 100 000 € restants, cela peut paraître beaucoup, pourrait-on avoir des détails sur les besoins qui pourraient survenir ?

Monsieur le Maire : Il y a des exemples très récents qui nous ont fait dépenser beaucoup plus que cela.

**M. DELORT**: C'est une provision et les 100 000 € ne seront sûrement pas suffisants. Quand on a refait le réseau sur la place des Prés Hauts, c'était plus de 68 000 € rien que pour les quelques mètres sur la place des Prés Hauts. Comme je l'ai dit dans la présentation, la Ville a à charge les lourdes réhabilitations, les nouvelles canalisations et les branchements, le reste est à la charge de Suez.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir cité le problème que l'on a rencontré aux Prés Hauts, c'était entièrement à la charge de la Ville, il y a eu un effondrement, les tuyaux se trouvaient à 4 mètres de profondeur, cela a fait l'objet d'opérations de génie civil assez compliquées, et du coup sur les 100 000 il n'en reste plus que 40 000 pour le

reste de la Ville et pour chaque petit pépin qu'on aura sur l'assainissement. C'est vraiment très juste!

M. GRISSOLANGE: De la manière dont la phrase est écrite, on a l'impression que ce sont des petits trucs, mais en fait ce ne sont pas des petits trucs.

Et sur la partie dépenses pour le fonctionnement, il faudrait rajouter le mot « objet » à « lesquels n'ont toujours pas fait à ce jour... d'une reprise », sinon la phrase est très bizarre. D'ailleurs Vincent l'a rétabli, Jean-Louis aussi.

Monsieur le Maire : Bien sûr, merci de cette remarque et si vous êtes d'accord, nous prenons acte que ce débat a eu lieu.

# Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires du budget annexe d'assainissement

# 7 - Réhabilitation du Centre Culturel André Malraux : Organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT: Monsieur le Maire, mes chers collègues, parmi nos engagements de campagne la réhabilitation du centre culturel André Malraux est devenue une obligation pour différentes raisons: premièrement les derniers grands travaux remontent à plus de 40 ans, que ce soit pour la dimension des salles mais aussi leur qualité thermique et acoustique, les installations électriques, tout cela ne correspond plus aux normes techniques actuelles et surtout à l'usage que souhaitent nos concitoyens.

Deuxièmement, nous devons mettre aux normes d'accessibilité tous nos bâtiments et bien sûr le centre André Malraux en fait partie suite à la loi de 2005 et à la création des Ad'AP pour les personnes en situation de handicap ou empêchées.

Troisièmement, nous devons redéployer l'ensemble de nos activités culturelles dans le but d'agrandir la Médiathèque pour en faire un troisième lieu. Nous devons mettre en valeur le patrimoine historique et national de l'Herbier Vilmorin. Nous devons proposer une meilleure exposition des collections du musée municipal et des objets historiques de Verrières. Et enfin nous devons accroître les activités socioculturelles. Dernier point important : le déménagement du conservatoire intercommunal dans l'Espace Bernard Mantienne libèrera tout le haut de ce bâtiment.

Depuis 2012 un schéma directeur est à l'étude, en 2015 une étude de préfaisabilité a été demandée à un bureau d'étude qui a travaillé en concertation avec la Ville mais surtout avec les associations et les utilisateurs du centre. Les conclusions de cette étude nous démontrent la nécessité d'arrêter un programme technique définitif par une mission de programmation confiée au cabinet Premier Acte Programmation. Les grandes lignes du projet arrêté sont :

- la restauration des façades existantes ;
- l'extension du bâtiment en R + 1, en faisant une nouvelle aile du bâtiment existant à l'arrière de l'établissement le long de la rue d'Antony ;
- la démolition de l'ensemble des planchers existants souffrant d'une certaine vétusté et dont les différences altimétriques sont contraignantes pour permettre une accessibilité aisée de l'ensemble des étages au public ;
- le remplacement intégral de la couverture et des menuiseries extérieures ;
- le remplacement complet du second œuvre et des réseaux d'électricité, de chauffage et d'assainissement ;

- la nécessité de conserver le passage piétonnier transversal entre le parvis de l'édifice et les autres structures situées à l'opposé, ce qui permet l'accès à la crèche de La Pouponnière, au bâtiment des scouts, et à l'entrée de service de l'école Notre-Dame.
- la nécessité de constituer une équipe de maîtrise d'œuvre avec plusieurs compétences techniques, environnementale et architecturale ;
- la volonté de réaliser ce projet conformément aux paramètres de la haute qualité environnementale.

La ville de Verrières a réalisé un concours restreint de maîtrise d'œuvre, un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la Ville en vue de sélectionner quatre candidats qui devront remettre des prestations au stade « d'Esquisse Plus » sur la base du programme d'aménagement.

Le déroulé de la procédure est le suivant :

- le jury de concours examinera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci.
- Quatre participants au concours permettant une concurrence réelle seront sélectionnés sur la base de critères clairs et non discriminatoires indiqués dans l'avis du concours.

Par la suite le jury de concours sera amené à délibérer de manière anonyme sur les plans et les projets des quatre candidats admis à concourir de manière anonyme.

Les plans et les projets remis par les 4 candidats seront classés sur la base de critères d'évaluation des projets définis dans l'avis de concours.

Le classement fera l'objet d'un avis motivé, fondé sur des critères d'évaluation des projets.

Le classement des projets sera consigné dans un procès-verbal du jury, signé de ses membres et éventuellement annoté des observations du jury.

Après levée de l'anonymat, les quatre candidats pourront être invités par le jury à répondre aux questions qu'il aura consignées dans le procès-verbal. L'ensemble du dialogue entre les candidats et le jury sera également consigné.

Le pouvoir adjudicateur choisira le ou les lauréats du concours restreint de maîtrise d'œuvre, au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, et publiera un avis de résultat de concours.

Il sera conclu un marché public de maîtrise d'œuvre négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

La rémunération du lauréat, dans le cadre de ce marché, tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

Pour la composition du jury nous proposons comme Président bien sûr Monsieur le Maire, Thomas JOLY. Comme membres titulaires quatre personnes de la majorité et une personne de l'opposition. Pour les membres titulaires de la majorité, on vous propose Madame FOUCAULT, Monsieur DOSSMANN, Monsieur DELORT, Madame CASAL DIT ESTEBAN. Pour les membres suppléants, quatre membres pour la majorité et un de l'opposition, pour la majorité nous proposons Madame BOULER, Madame LIBONG, Madame ROQUAIN et Madame OCTAU. Pour les personnalités indépendantes et associées on vous propose l'architecte de la CAUE, Valérie KAUFFMANN, un architecte DPLG, Monsieur Clément DÉODATI, et un architecte du patrimoine, Monsieur Stéphane BÉRHAULT.

Par ailleurs le président du jury pourra faire appel pour participer aux séances du jury, avec voix consultative, au comptable de la collectivité et à un représentant du Ministre chargé de la concurrence, ou tout agent en raison de sa compétence.

Pour les quatre candidats retenus il vous est proposé de fixer le montant maximal de la prime à 40 000 € HT chacun pour l'Esquisse ; de même pour chacun des trois architectes, il vous est proposé 375 € pour la demi-journée et 750 € pour la journée.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation de désignation d'un jury de concours pour la rénovation du centre André Malraux qui en a bien besoin.

**M. HULIN :** Ce n'est pas une question mais une remarque : j'avais été surpris de lire au tout début la phrase qui commence par « Engagement de campagne... », je trouvais un peu particulier de débuter une délibération comme ça, c'est assez rare de le faire, maintenant je comprends pourquoi vous le mettez, mais je tenais à le dire.

Pour ce qui est des grandes lignes du projet, c'est une vraie question, il est marqué que c'est la volonté de réaliser ce projet conformément aux paramètres de la HQE (Haute Qualité Environnementale), est-ce que ce n'est pas une obligation de toute façon de respecter les normes au niveau technique?

Monsieur le Maire: Entre respecter les normes qui sont en vigueur aujourd'hui où nous délibérons et celles que nous pouvons préconiser par application et anticipation de celles qui pourraient s'imposer à nous, il y a une marge, c'est ça que cela veut dire.

**M. HULIN**: Donc quand on parle de paramètres HQE, c'est aller plus loin que les normes obligatoires qui existent?

Monsieur le Maire : Oui.

**M. HULIN**: Je n'ai pas eu le temps de noter les candidats car dans la notice, vous aviez mis « xxxxx », c'était un peu difficile à comprendre, enfin c'est toujours plus simple quand on a les noms à l'avance, ne serait-ce que pour les architectes et autres. Et donc n'ayant pas les noms et n'ayant pas cette proposition d'avoir un membre de l'opposition, et c'est très bien, nous venons de nous concerter et pour votre information, je suis candidat pour être titulaire et Dominique GRISSOLANGE en tant que suppléant.

M. ZAKARIAN: Je comprends qu'on lance un concours pour architectes à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, je voudrais savoir comment se fait derrière la mise en place de ce que j'appelle « les maîtrises d'œuvre », les corps de bâtiments qui vont assurer ultérieurement les travaux sous la supervision de l'architecte, est-ce que c'est l'architecte qui commence à se structurer avec les éventuels interlocuteurs ou est-ce que ce sont des éléments de sélection qui seront de notre fait une fois que le concours d'architectes aura été conclusif?

Monsieur le Maire : Oui, c'est cela.

Mme FOUCAULT: C'est un marché qui viendra après.

**M. ZAKARIAN**: Donc sur la base des plans constitués, au-delà de l'esquisse et sur la totalité du projet détaillé, ça donnera lieu aux cotations avec un bureau d'ingénierie éventuellement pour la fixation des bordereaux de prix?

Mme FOUCAULT: Tout à fait.

M. ZAKARIAN: Alors ma question est la suivante : dès lors qu'ultérieurement l'architecte va s'adosser sur notre infrastructure pour le choix des entreprises et la sélection, et comme lui va vraisemblablement toucher un pourcentage sur la totalité des travaux, je trouve que la prime maximale de 40 000 € par architecte est élevée car dans les faits, même si c'est pour des travaux, à ce stade c'est l'écriture des esquisses, etc., sachant qu'après il va percevoir des honoraires sur les travaux qui seront mis en œuvre.

Et vous parlez aussi de « maximal », je voudrais savoir qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui les différents cabinets d'architecture qui seront retenus vont pouvoir justifier d'un montant que j'aurais pensé peut-être plus réduit. En tout cas 40 000 € HT me semble important.

**M. DELORT**: C'est tout à fait dans les normes d'un marché d'architectes. Si l'on met trop bas, personne ne concourt et on a des esquisses qui sont relativement intéressantes, on l'a vu pour l'Espace Bernard Mantienne, les esquisses étaient totalement différentes les unes des autres, et donc pour avoir quelque chose de qualité il faut mettre ce montant-là. Et bien sûr c'est déduit pour celui qui aura le marché.

Monsieur le Maire: En complément, il y en a deux qui empochent de l'argent sans faire le projet, c'est la réalité, même si bien évidemment ils travaillent. Je ne sais plus qui faisait partie du jury de l'Espace Bernard Mantienne au-delà de moi, je crois que c'était Gérard Dossmann, en l'occurrence l'enveloppe était de 80 000 €, c'est à titre de référence que je le dis, et cela attire des bons architectes. En plus, le travail est complexe, vous l'avez vu en particulier sur les questions d'accessibilité où l'on a des pans entiers de niveaux qui sont à reconstruire, on ne garde que la façade et on refait tout à l'intérieur pour que cela puisse être d'équerre.

M. GRISSOLANGE: Il y a une question qui me vient après l'intervention de Stéphane: est-ce que ce sont les quatre classés qui recevront chacun 40 000 €, sachant que pour le premier, cela fera partie de sa rémunération globale, et pour les autres qui ne seront pas classés ils ne recevront rien? Est-ce que le jury de concours qui examinera les candidatures donnera 40 000 € aux quatre classés?

Monsieur le Maire : Oui au 3 classés et pour le retenu ce sera dans sa rémunération.

M. GRISSOLANGE: Donc s'il y en a 10, ce ne serait pas 10 x 40 000 €.

**Monsieur le Maire** : Non. Je rappelle qu'on avait eu 180 dossiers pour l'Espace Bernard Mantienne, on ne pourrait évidemment pas donner cette somme-là à tous.

M. DELORT : Et on attend la même chose sur le centre André Malraux, on s'attend à avoir autant de propositions d'architectes.

**M. GRISSOLANGE**: 750 € pour le jury, pas pour les élus bien entendu mais pour les personnalités qualifiées, je précise que nous, nous ne toucherons rien, c'est 750 € par jour pour le jury, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire: C'est le barème de l'Ordre des Architectes pour faire cela.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**M. GRISSOLANGE :** Est-ce que vous pouvez nous redonner les noms des membres élus titulaires et des membres élus suppléants ?

Mme FOUCAULT: C'est en majeure partie les gens de la CAO.

M. DELORT: Monsieur le Maire est Président, ensuite concernant les membres titulaires: pour la majorité Madame FOUCAULT, Monsieur DOSSMANN, Monsieur DELORT, et Madame CASAL DIT ESTEBAN; et pour l'oppositionn Monsieur HULIN. Parmi les membres suppléants il y a Madame BOULER, Madame LIBONG, Madame ROQUAIN et Madame OCTAU; et pour l'opposition Monsieur GRISSOLANGE. Et parmi les architectes, il y a Valérie KAUFFMANN, Clément DÉODATI, et Stéphane BÉRHAULT qui est l'architecte que nous avons pour le patrimoine de la ville.

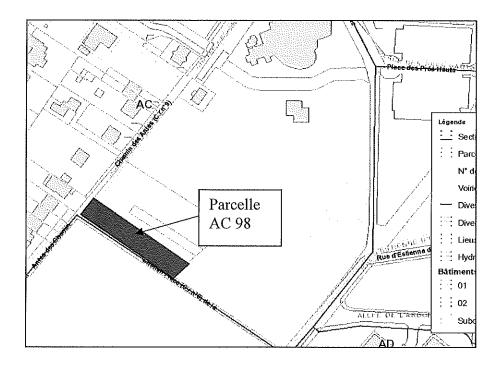
# **SERVICE URBANISME**

8 - Acquisition de la parcelle cadastrée AC 98 située en Espaces Naturels Sensibles (ENS) et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

(Rapporteur : Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

La succession PLET est propriétaire d'une parcelle susceptible d'intéresser la commune, car son acquisition permettrait d'agrandir l'espace de l'arboretum. Il s'agit de la parcelle cadastrée AC numéro 98, d'une superficie de 890 m², sise chemin des Antes, terrain limitrophe à l'arboretum, située en Espaces Naturels Sensibles.



La ville a signé le 29 septembre 2014 le pacte pour la préservation et la valorisation de la biodiversité essonnienne avec le Conseil Départemental de l'Essonne afin de renforcer la démarche de préservation environnementale communale initiée et pour créer un partenariat avec cette collectivité.

La commune déposera donc une demande de subvention auprès du département pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AC numéro 98 (890m²) afin d'obtenir une aide financière maximale, évaluée à ce jour à 50% du montant de la vente.

Le prix d'acquisition de cette parcelle est de 4 450 euros.

**Monsieur le Maire :** On est bien heureux de cette situation-là parce que c'est la succession des consorts Plet qui remonte à il y a plus de 40 ans, elle était plus ou moins gelée, ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord. C'est très bien pour la commune et aussi très bien pour l'association des Amis de l'Atelier.

Vous voyez où ils sont implantés, rue des Gâtines, il y a un petit terrain et même deux parcelles qui appartiennent aux consorts PLET, cela va enfin permettre de réaliser une extension pour accueillir les personnes atteintes de handicap et avançant en âge, c'est une sorte d'EHPAD pour personnes handicapées, et c'est rendu possible parce que l'ensemble de cette succession se liquide aujourd'hui.

**M. HULIN :** Concernant la Maison des Arbres et des Oiseaux, cela fait des années et des années que l'on attend que la Ville puisse acquérir cette parcelle, c'est une très bonne nouvelle, je voulais juste insister sur le fait qu'enfin cela va être fait. Depuis le temps qu'on en parle, chacun se rendait bien compte en allant sur place qu'il y avait vraiment une anomalie dans la situation, c'est une bonne chose pour l'Arboretum.

Une fois que c'est fait, il y aura pas mal de choses à faire pour étendre l'Arboretum puisque la Ville a continué à aménager, il y a une haie qui a été déplacée, il y a un bâtiment qui a été modifié et qui n'a pas du tout la même physionomie que le reste, il restera du travail mais en tout cas c'est une très bonne nouvelle.

**Monsieur le Maire**: Je me joins à toi pour les félicitations que l'on peut s'envoyer l'un et l'autre pour qu'enfin pour la Maison des Arbres et des Oiseaux, l'Arboretum soit complété.

M. GRISSOLANGE: Je profite un peu lâchement de la situation pour poser une question sur la sente à proximité de la « Maison du Notaire », évidemment ce n'est pas à l'ordre du jour mais de temps en temps j'aimerais qu'on nous dise où cela en est.

Monsieur le Maire : Nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire en sorte que notre avocat ait tous les éléments pour répondre le plus rapidement possible, et je n'ai pas constaté qu'il en soit exactement de la même sorte de la part de nos deux adversaires dans ce conflit.

M. GRISSOLANGE: Il y a deux adversaires?

Monsieur le Maire : Oui et donc c'est comme on dit « pendant ».

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

# SERVICE LOGEMENT

9 - Demande de garantie d'emprunt par ADEF pour financer l'opération de construction d'une résidence de 140 logements.

(Rapporteur : Madame Rozenn BOULER)

Mme BOULER: Dans le cadre de la transformation du foyer de travailleurs migrants en résidence sociale, l'ADEF sollicite la Ville pour une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le projet social de la future résidence précise les objectifs de l'établissement en matière d'accueil et de parcours résidentiel des personnes logées, et en typologie des logements nous sommes sur des petits logements de type F1 qui pourront accueillir des personnes seules, des couples ou des couples avec enfant, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

On passe de 98 lits à 140 lits de façon autonome. Afin de financer cette réalisation, la résidence ADEF a contracté un crédit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville, par un courrier du 7 novembre 2017, de garantir l'emprunt à moitié des sommes engagées puisque l'autre moitié fera l'objet d'une demande auprès de la Communauté d'Agglomération de Paris – Saclay.

La présente garantie porte sur deux crédits : un prêt PLAI de 967 153,50 € pour une durée de 40 ans ; et un deuxième prêt PLAI foncier d'un montant de 324 341 € pour une durée de 50 ans.

Monsieur le Maire : Merci, des questions ?

M. ZAKARIAN: Juste une question puisqu'en commission des Finances j'ai soulevé, et on l'a partagé, le point relatif au droit de veto dont dispose la Mairie en tant que caution donnée sur ce prêt, en cas de revente de ce parc locatif social sur la durée des prêts: je voulais juste savoir si, comme on s'y était engagé précédemment, cette clause figure bien dans la garantie d'emprunt de manière à pouvoir bloquer les cessions éventuelles dans le laps de temps où le prêt sera encore vivace?

**Monsieur le Maire** : Cela ne figure pas dans le contrat de la Caisse des Dépôts et Consignations passé avec l'ADEF, c'est une certitude.

En ce qui concerne notre responsabilité, oui bien évidemment, par la portée de notre délibération, les fonds sont sollicités dans le caractère d'une opération sociale et donc c'est le fondement même de notre engagement, nous pouvons à tout moment nous opposer, et je l'ai fait vérifier par Monsieur le Directeur Général des Services, à une transformation de la destination. Dans ce cas nous ne serions plus engagés et comme nous souhaitons continuer à l'être, nous pourrions nous y opposer.

M. HULIN: Juste sur ce sujet, est-ce que l'on peut faire un point sur le calendrier d'avancement, savoir où l'on en est ?

**Monsieur le Maire :** D'après ce que j'ai en tête, les travaux pourraient démarrer dans les tout prochains jours pour un projet qui doit avoir 18 mois de travaux au total.

M. GRISSOLANGE: En annexe par rapport à la question de la garantie du prêt, j'aurais posé la même question que Stéphane, il y a été répondu, donc ce n'est pas la peine que je la pose moi-même, mais qu'est-ce qui est prévu pour les actuels résidants du foyer ADEF, est-ce qu'il est prévu qu'ils seront relogés sur place ou ailleurs? Comment cela marche?

Mme BOULER: Tout ceci a été précisé en commission Logement, il y a une déconstruction d'un premier bâtiment qui est déjà vide depuis septembre, l'ensemble des locataires a été relogé, les 98 personnes ont été reçues une par une avec l'ensemble des partenaires sociaux pour savoir si elles voulaient être relogées et relogées dans un autre parc ou autre foyer ailleurs. Il n'y a eu aucun cas de non relogement. Et une fois que ce premier bâtiment sera construit, les personnes qui restent dans le deuxième bâtiment pourront être favorisées pour être replacées dans ce bâtiment nouvellement construit. On a déconstruit l'ancien bâtiment et on reconstruit, il y aura soit de nouveaux locataires, soit des anciens locataires qui seront relogés en priorité.

M. GRISSOLANGE: Actuellement où sont-ils?

**Mme BOULER :** Il n'y a plus personne dans le bâtiment A, tous ceux qui sont partis du bâtiment A ont été relogés ailleurs, soit dans d'autres foyers gérés par l'ADEF, soit dans d'autre parcs sociaux, et pas forcément sur Verrières.

M. GRISSOLANGE: Et donc ces personnes-là peuvent revenir?

Mme BOULER: Oui, s'ils l'ont mentionné dans leur dossier.

Monsieur le Maire: Au total on va passer de 33 logements sociaux à 140, on est dans un système où avec 98 lits, c'est divisé par 3 puisqu'un lit compte pour un tiers de logement social.

**M. ZAKARIAN :** On avait un peu abordé ce point à la commission des Finances mais je voudrais y revenir : les montants finalement sont importants, 1,2 ou 1,3 M€, mais somme toute, ce sont des montants assez limités quand on se projette sur un prêt de 40 ans.

La seule remarque que je voulais faire, c'est que sur des durées de prêts aussi conséquentes, en fait le montant des intérêts finit par dépasser le montant en capital. Je comprends la cinétique générale de la Caisse des Dépôts et Consignations et des bailleurs sociaux qui y trouvent leur compte, j'observe simplement qu'il y a des coûts d'intérêts élevés et pour nous, tant que ces intérêts courent, selon les techniques d'amortissement des prêts, finalement l'amortissement en capital va s'exercer ou commencer d'ici une vingtaine d'années. Donc dans les faits notre garantie reste très longtemps engagée, nos engagements hors bilan restent très longtemps engagés alors qu'on aurait vraisemblablement, dans une logique plus habituelle, cherché à comprimer la durée des prêts pour que les capitaux soient remboursés plus vite. Mais c'est l'usage du financement social en France.

**Monsieur le Maire**: Je comprends le raisonnement du financier, moi je me réjouirai pour la partie sociale des choses car plus la Ville est impliquée, plus longtemps cela restera des logements sociaux. On pourrait sans doute faire un long débat sur ce sujet. Il y a les deux aspects qui sont tout aussi importants l'un que l'autre en effet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

# **POUR INFORMATION**

- Liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT conclus en 2017 par la commune.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

**Mme FOUCAULT**: Cela ne devrait plus exister aujourd'hui mais comme au niveau des CAO on voit peu de dossiers vu les montants des marchés, je voudrais qu'en toute transparence, je pense que c'est important pour vous, vous sachiez quels marchés sont passés; on reste donc sur l'ancien modèle même si ce n'est pas du tout obligatoire.

**Monsieur le Maire :** Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je vous remercie. On donne acte de ce bilan.

Le Conseil municipal est informé des Marchés publics conclus en 2017 par la commune.

Monsieur le Maire : Comme je vous l'ai dit en début de séance, nous avons fait circuler la réponse de la SOGEMAC sur la question qu'avait posée Vincent Hulin précédemment.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession par Monsieur le Maire.

M. TIXIER: Concernant le numéro 51, mise à disposition d'un logement communal, je voudrais savoir qui a bénéficié de ce logement?

**Monsieur le Maire :** Les délibérations ne font pas forcément état des noms des personnes et là immédiatement je ne sais pas te dire, il y a plusieurs logements qui ont été remis dans le circuit, notamment 4 à mon avis très récemment. Je parle sous le contrôle de Rozenn BOULER, ils ont été retapés et il y avait des demandeurs.

Il faut savoir que ce sont des logements qui sont propriétés de la Ville mais pas dans le parc social et c'est pour cela qu'ils passent par ce biais, ils ne sont pas décomptés dans le nombre des logements sociaux, hélas nous ne sommes pas bailleur social.

Il me reste à vous remercier de votre participation ainsi que le public pour sa présence.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire / Vice-président de Paris-Saclay,

Thomas JOLY



Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

<sup>-</sup> communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.